

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 septembre, 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 11 septembre 2017, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGEN , Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX , Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Eveline DION à Francis BALENGHIEN
Antoinette REGNAULT à Jean-Marie DARGENT
Alain COQUART à Alain Fayolle

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du **30 juin 2017** est approuvé à l'unanimité.

Projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion du « syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence », du « syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et de Méances » et du « syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la seine » :

Madame le Maire expose ce projet et vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 en date du 18 août 2017, et la délibération n° 2017/09 du Comité syndical du « syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence » en date du 5 juillet 2017, donnant un avis favorable à la fusion entre le « syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances » et le « syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine », ainsi que le courrier du Préfet de Seine et Marne en date du 18 août 2017 demandant aux communes de se prononcer sur ce projet,
Le Conseil municipal approuve le projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion des 3 syndicats ci-dessus nommés.

Adhésion de la Commune de Moret-Orvannes 2 (communes de Moret, Loing, Orvannes et Vénéux les Sablons) au S.D.E.S.M. :

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,
Vu la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de MORET-ORVANNES 2,
Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de MORVET-ORVANNES 2 au SDESM

Projet de modernisation WIMAX :

Madame le Maire relate le projet de modernisation du réseau SEM@FOR de Seine et Marne pour le compte du Syndicat mixte Seine et Marne Numérique. La société INFRATEL chargée du dossier demande l'accord de la Commune pour réaliser des travaux d'installation et de modernisation des équipements de l'antenne WIMAX fixée sur le château d'eau de la Commune permettant une montée en débit de l'accès internet fixe.

Le Conseil municipal, approuve et autorise la société INFRATEL à réaliser les travaux de modernisation des équipements mis en place sur le château d'eau appartenant à la Commune.

Coupe et travaux peupleraie communale 2017/2018 :

Madame le Maire expose les deux programmes d'actions prévus pour la peupleraie communale

- Programme d'actions pour l'année 2017

Vu le programme d'actions de travaux complémentaires et l'estimation présentée par Monsieur Rudy PORTE de l'Office National des Forêts, concernant :

- la parcelle P2p avec la plantation de 6 arbres fruitiers de hautes tiges,
- la parcelle P1p 1.5 ha avec des travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation,
- la parcelle P4p avec un cloisonnement d'exploitation : ouverture

Le Conseil municipal décide la réalisation de ces travaux. Plusieurs demandes de devis vont être faites auprès de différentes entreprises.

- Programme de travaux complémentaires

Le Conseil municipal approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après, et demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après. Il précise pour les coupes inscrites, la destination réglées et non réglées et leur mode de commercialisation et laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied à l'unité de produits, la Commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile,

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente Intégrale	Délivrance Intégrale	Vente et Délivrance partielles	Houppiers Oui/non	Petits Diamètres Oui/non	Diamètre Vente (b)
4p	3	Définitive / Rase / Sanitaire	non	Sur pied à L'unité de produit					

Destination et conditions d'exploitation des produits : Parcelle 4 : vente en bois sur pied de l'ensemble des produits des coupes (bois d'œuvre et bois d'industrie) à l'unité de produits.

Climatisation réversible pour l'accueil et dans la salle du conseil :

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux la nécessité d'installer une climatisation à la mairie en raison de l'obligation pour les communes d'avoir une pièce fraîche en cas de canicule ainsi que pour le bien être du public et des employés communaux

Vu la présentation du devis de l'entreprise RIFFARD demandé par Madame le Maire afin d'avoir une estimation du montant de cette installation. Vu l'étude en cours de ce dossier et les demandes de devis supplémentaires qui vont être faites prochainement à des entreprises spécialisées, le Conseil municipal décide l'installation d'une climatisation réversible dans le secrétariat et la salle de réunion.

Subvention à la coopérative scolaire pour une sortie au château de Vaux le Vicomte :

Madame le Maire a reçu de la part de la Directrice de l'école Alain Peyrefitte une demande concernant une participation communale éventuelle au financement de la sortie organisée par la coopérative de l'école au Château de Vaux le Vicomte

Vu le tableau de financement présentant une dépense totale de 2 471 € avec un reste à financier par la coopérative scolaire de 2 171 €, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 500 € pour aider au financement de cette sortie.

Travaux église Tranche 2: signature des marchés.

Madame le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 juin 2017 concernant l'ouverture des plis,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 5 juillet 2017 concernant le choix des entreprises,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé les marchés le 1 septembre 2017

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, prend acte de la signature par Madame le Maire des marchés suivants :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 8	PERDOUX SARL	63 501,79	76 202,15
Lot 10	PERDOUX SARL	118 119,76	141 743,71
TOTAL		181 621,55	217 945,86

Informations et questions diverses :

Ecole Alain Peyrefitte : retour à la semaine de 4 jours suite au conseil d'école du 29 de juin dernier.

Validation par Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne qui a donné le 7 juillet un avis favorable à la demande de modification d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2017.

Agence de l'eau Seine-Normandie : Notre commune bénéficie d'une prime pour assainissement collectif pour l'année 2015 d'un montant de 1 620,62 €.

Fonds national de péréquation des ressources communale et intercommunales (FPIC) : Par lettre en date du 18 mai 2017, le préfet de Seine et Marne, a informé les communes membres de la communauté de communes du Provinois de la répartition du FPIC. Pour 2017, notre commune recevra 15948 €. (16 830 € en 2016!)

Aire de jeux adolescents : Madame Collette Mélot, sénatrice, nous a informés qu'elle a obtenu sur sa dotation d'action parlementaire la somme de 8 000 € afin de nous permettre de réaliser une aire de jeux pour adolescents.

Station d'épuration : Lecture est faite du rapport de visite du service d'animation technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE), notamment les travaux qu'il conviendrait d'entreprendre dont la reconstruction de la station d'épuration.

Plainte Mme ALVES : Madame le Maire fait part au conseil qu'il y a une suite à la plainte de Madame ALVES et qu'elle a reçu dernièrement un dépôt de requête et sommation de rétablir immédiatement et sans délai, l'accès aux immeubles situés de la parcelle Z N° 160 et notamment l'accès à la parcelle louée à la société 1 TERRIORS RENOV. Le Conseil Municipal maintient sa position et refuse d'obtempérer et d'autoriser un droit de passage sur cette parcelle du domaine privé de la commune.